



Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur du tourisme pour la protection des pollinisateurs sauvages

Qu'en est-il des pollinisateurs ?

Les pollinisateurs (abeilles, syrphes, mites, papillons et coléoptères) connaissent un déclin considérable dans le monde entier, et l'Europe n'est pas épargnée. Leurs populations étant essentielles au maintien de la stabilité des services de pollinisation dans la durée, ce déclin met en danger le fonctionnement des écosystèmes gérés et naturels.

Pourquoi votre entreprise devrait-elle s'en préoccuper ?

L'ensemble du tourisme (même les centres-villes) dépend des ressources naturelles pour l'approvisionnement en nourriture et en eau pure ainsi que d'autres « services écosystémiques » qui, en fin de compte, dépendent du bon fonctionnement de la nature. Pour la plupart des autres types de tourisme, les pollinisateurs sauvages et la biodiversité au sens plus large contribuent considérablement à l'aspect attrayant et à la qualité des destinations et donc à leur compétitivité :



Figure 1. Aperçu de la diversité des pollinisateurs sauvages

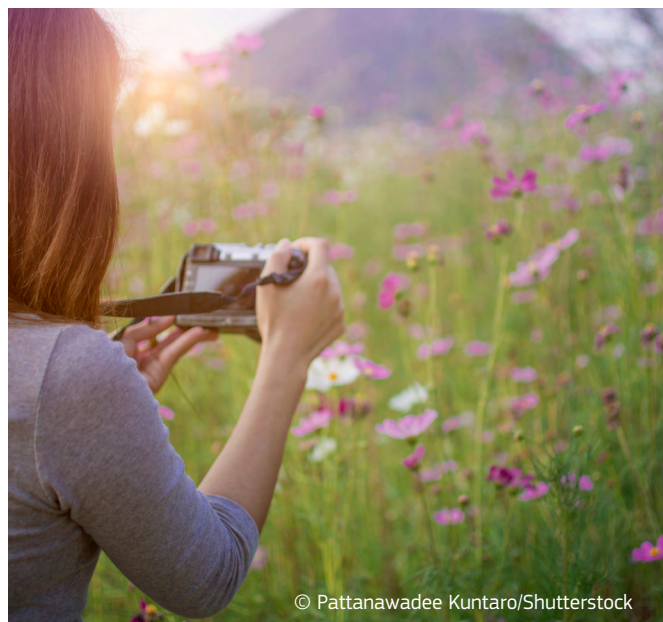
par exemple, la qualité de l'eau et la végétation naturelle sont des services écosystémiques qui rendent une destination attrayante. De plus, la biodiversité est une attraction directe au cœur des produits touristiques basés sur la nature, tels que le tourisme dans des zones protégées comme le réseau Natura 2000.

De toute évidence, la biodiversité est un actif vital pour l'industrie du tourisme. Les touristes profitent souvent des paysages naturels, y compris les parcs nationaux, les environnements côtiers et les régions montagneuses, qui renferment tous une biodiversité riche. La présence de pollinisateurs sauvages est signe de pureté et de bonne santé de l'environnement, des caractéristiques recherchées par tous les touristes. De nombreux touristes ne retourneront pas à des endroits pollués ou délabrés. Comme le tourisme constitue un pilier fondamental pour l'économie locale et dépend en même temps de la nature, il est important d'assurer un développement du tourisme qui protège la biodiversité. Les impacts négatifs potentiels des activités touristiques sur la biodiversité doivent être atténués avec efficacité.

Que peut faire votre entreprise ?

Le secteur du tourisme est bien placé pour contribuer à l'enrayement du déclin des pollinisateurs sauvages. Le secteur du tourisme doit :

- ▶ mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en permanence et dès le début du développement de la destination, ainsi que réglementer l'endroit, l'intensité et le type de développement touristique selon les capacités de charge écologiques ;
- ▶ aider les gestionnaires des destinations à réaliser un développement touristique durable ;
- ▶ mettre en œuvre la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier l'approvisionnement vert ;
- ▶ introduire des exigences environnementales dans les contrats ou demander aux fournisseurs de signer des codes de conduite régis par la loi qui spécifient des critères environnementaux minimum et/ou donnent l'autorisation de réaliser un audit de l'aspect environnemental ;
- ▶ développer et promouvoir des forfaits touristiques qui excluent les options nuisibles pour l'environnement ;



© Pattanawadee Kuntaro/Shutterstock

- ▶ informer et faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs aux différentes parties prenantes (professionnels du secteur, élus, touristes, communautés locales) et les encourager à prendre part à des actions qui favorisent la conservation de la biodiversité ;
- ▶ soutenir l'innovation et les performances environnementales au sein du secteur à travers le financement de recherches spécifiques au secteur et appliquées ;
- ▶ surveiller et évaluer les impacts des activités touristiques ainsi que les mesures prises pour la conservation des pollinisateurs sauvages ;
- ▶ mener l'établissement de comptes-rendus sur les actions entreprises pour la planète en partageant les résultats concernant l'amélioration de l'état des pollinisateurs ;
- ▶ établir un partenariat avec des ONG, les autorités locales responsables de la nature et/ou des institutions universitaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions concernant les pollinisateurs, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou la chaîne d'approvisionnement.



© R. de Bruijn Photography/Shutterstock